



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

DROITS DE PROPRIÉTÉ ET ARTISANAT MINIER (USAID DPAM)

MANUEL DE FORMATION DES COMITES LOCAUX DE PAIX ET DE LA RECONCILIATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Contract Number: 7200AA18D00003 / 7200AA18C00087

COR: Caleb Stevens

USAID Office of Land and Urban

Nom du mandataire: Tetra Tech

Auteur (s): Zéphirin Mogba

NOVEMBRE 2021

Cette publication est soumise pour revue par l'Agence des Etats Unis pour le Développement International. Elle était préparée par Tetra Tech.

Cette publication a été rédigé par Tetra Tech pour revue par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) dans le cadre du contrat N° 7200AAI8D00003 / 7200AAI8C00087 sous le « Strengthening Tenure and Resource Rights (STARR) II Indefinite Delivery Indefinite Quantity Contract (IDIQ) ».

Tetra Tech Contact(s): Mark Freudenberger, Project Manager
159 Bank Street, Suite 300
Burlington, VT 05402
Tel: (802) 495-0282
Fax: (802) 658-4247
Email:mark.freudenberger@tetrattech.com

Citation suggérée: Mogba, Zéphirin. (2021). *Manuel de formation en facilitation locale du dialogue des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) en République centrafricaine*. Washington, DC: USAID Artisanal Mining and Property Rights Task Order under the Strengthening Tenure and Resource Rights II (STARR II) IDIQ.

Photos de couverture: CLPR de Boda en formation. AMPR photo.

MANUEL DE FORMATION DES COMITES LOCAUX DE PAIX ET DE LA RECONCILIATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Novembre 2021

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les opinions de l'auteur exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'Agence des États-Unis pour le développement international ou du gouvernement des États Unis.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS	3
I.0. INTRODUCTION.....	4
I.1. Contexte et historique des CLPR	4
I.2. Justification du manuel de formation.....	6
I.3. Rappel des activités de DPAM USAID.....	7
2.0. LA FACILITATION LOCALE.....	8
2.1. Comprendre le concept de facilitation.....	8
2.2. Objectifs visés dans la facilitation locale.....	8
2.3. Principes de facilitation locale.....	8
2.4. Ce qui est attendu des CLPR.....	9
2.5. Les qualités d'un bon facilitateur.....	9
2.6. Types d'activités de facilitation.....	10
2.7. Supports de la facilitation locale.....	10
2.7.1. Capsules vidéos.....	11
2.7.2. Guides de discussion.....	11
2.7.3. Boîtes à images.....	11
2.7.4. Padex.....	11
2.7.5. Théâtre participatif.....	11
3.0. LA FACILITATION LOCALE DES TRIBUNES D'EXPRESSION POPULAIRE	12
3.1. Objectifs opérationnels visés	12
3.2. Principes.....	12
3.3. Méthodologie.....	13
3.4. Résultats escomptés.....	13
3.5. Axes thématiques	14
4.0. LA FACILITATION LOCALE DES FOCUS GROUPS	15
4.1. Objectifs visés.....	15
4.2. Rôles du facilitateur local.....	16
4.3. Types de Focus Groups	16
4.4. Méthodologie.....	17
4.4. Organisation logistique et matérielle	17
4.5. Supports.....	18
4.6. Processus d'animation des Focus groups.....	18
4.7. Collecte des données.....	18

4.8. Résultats escomptés.....	18
4.9. Axes Thématiques	18
5.0.LA FACILITATION LOCALE DES CAUSERIES-DEBATS AVEC UN INTERVENANT EXTERNE.....	20
5. 1. Objectifs des causeries-débats	20
5.2. Principes.....	20
5.3. Méthodologie.....	21
5.4. Supports	21
5.5. Produits attendus.....	21
5.6. Axes thématiques d'intervention	21
6.0.LA FACILITATION LOCALE DE DIALOGUE COMMUNAUTAIRE.....	22
6. 1. Objectifs et finalités du dialogue	23
6.2. Principes de base du dialogue	24
6.3. Méthodologie de gestion du dialogue commuanautaire.....	24
6.4. Résultats ou Produits.....	25
7.0. CONCLUSION.....	26

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

APPR	Accord Politique de Paix et de Réconciliation
CLPR	Comité Local de Paix et de Réconciliation
CLS	Comité Local de Suivi
CPC	Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC)
DDRR	Désarmement, Démobilisation, Réinsertion, Rapatriement
DPAM	Droits de Propriété et Artisanat Minier (un projet financé par l'USAID)
DPDDA	Droits de propriété et développement du diamant artisanal
DR	Direction régionale
LTB	Logement, Terre, Biens
MAHSRN	Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et la Réconciliation nationale
MINUSCA	United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in CAR
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
ONG	Organisation non-gouvernemental
PK	Processus de Kimberley
PV	Procès-verbal
RCA	République Centrafricaine
TEP	Tribune d'Expression Populaire
UE	Union Européenne
USAID	United States Agency for International Development

La tutelle des CLPR a été confiée au Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité, et la Réconciliation Nationale (MAHSRN). Les CLPR ont pour rôles et missions d'agir quotidiennement en vue d'atteindre progressivement des résultats stratégiques qui permettront à terme l'ancrage de la culture de non-violence, de dialogue participatif et inclusif pour une réconciliation nationale et une paix durables en République Centrafricaine. Ainsi, les résultats stratégiques à atteindre sont (liste non exhaustive) énumérés ci-dessous :

- Création des conditions favorables à l'enracinement de la paix par la médiation et la prévention des conflits en agissant sur les causes qui sont à l'origine des violences entre les individus et les groupes ;
- Création des conditions favorables à la résolution pacifique des conflits. A cet effet, les CLPR initieront et soutiendront activement toute action tendant à faire prévaloir le dialogue comme mode de règlement de conflits entre les individus, les groupes et/ou communautés aux dépens du recours à la force ;
- Organisation et l'animation des séances de dialogue communautaire et la négociation entre les parties en conflit tout en veillant à l'établissement et au respect d'ententes locales/communautaires ou « contrat social de paix » au niveau de leurs zones d'action respectives ;
- Développement entre les individus et les groupes ou communautés de l'esprit de coexistence pacifique, du vivre ensemble, des relations de solidarité citoyenne et de compréhension mutuelle ;
- Contribution à l'action du Gouvernement, notamment en matière de réconciliation nationale, de lutte contre l'impunité, de Désarmement Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement (DDRR) des éléments des milices et groupes armés non conventionnels ainsi que de la lutte contre les propagandes appelant à la haine et à la guerre entre les communautés ;
- Contribution au-delà de leurs activités propres, à l'émergence et à la coordination locale des réseaux d'organisations, d'associations, de collectifs et/ou de groupes d'individus qui œuvrent en faveur de la paix, de la non-violence et plus largement travaillent à la promotion des principes et valeurs de la démocratie et du civisme ;
- Promotion de la gestion/résolution pacifique des conflits, l'acceptation de la différence culturelle, la tolérance et le vivre ensemble harmonieux des différentes communautés du pays à travers des activités de formation, d'information et de sensibilisation qu'ils peuvent initier dans leurs zones respectives d'action ;
- Identification et la proposition de projets pertinents d'intérêt communautaire pouvant fédérer les populations, notamment les femmes et les jeunes autour des valeurs citoyennes de mixité sociale, de cohésion nationale et de développement local ;
- Facilitation de la mise en œuvre de la politique, la stratégie et les plans d'action du Ministère en charge de la Réconciliation Nationale et ce en coordination avec les autorités locales et/ou traditionnelles ;
- Recherche, le maintien et la consolidation de la paix et la coexistence pacifique dans les zones d'activités des agriculteurs et des éleveurs ;



Figure 2: Intronisation des CLPR à Carnot. AMPR Photo.

- Facilitation aux échelons local, régional et national des activités de la « Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) », une fois que cette structure de justice transitionnelle recommandée par le Forum National de Bangui sera créée et rendue opérationnelle.

I.2. JUSTIFICATION DU MANUEL DE FORMATION

L'espoir suscité avec le retour à l'ordre constitutionnel en mars 2016 a été récemment soumis à rudes épreuves de gouvernance au sortir des dernières élections présidentielles et législatives de décembre 2021 par la nouvelle rébellion dénommée Coalition des Patriotes pour le Changement² (CPC) créée par l'ex-président, le général François Bozizé, plongeant le pays dans une situation humanitaire, sécuritaire. Aujourd'hui, une grande majorité des centrafricains qui vivent à l'intérieur du pays se sent aujourd'hui déconnecté des processus étatiques de gouvernance et de résolution des conflits. En effet, le modèle centrafricain de gouvernance est caractérisé par une forte centralisation et un manque d'opportunité pour la population de participer aux processus de prise de décision sur les faits qui affecte leur vie. La nécessité d'accroître la participation citoyenne est de plus en plus exprimée par les communautés locales en termes de mécanismes de concertation, de dialogue inclusif, de prévention et gestion collaborative des conflits.

Des raisons d'ordre pratique justifient la production de ce manuel pédagogique dont les principales sont ci-dessous énoncées.

- La première raison s'inspire de la théorie du changement social comme quoi : *si les capacités techniques des CLPR sont renforcées en facilitation locale, elles pourront interagir positivement avec les communautés locales minières dans les diagnostics et analyses causales des conflits, l'exploration des approches et des décisions de résolution durable, la réduction des frustrations et des risques futurs d'un rebondissent violent, la diminution des sentiments d'exclusion entre les différents groupes ethniques et religieux, l'accroissement de la participation et la transparence dans la gouvernance locale des enjeux et défis sécuritaires auxquels font face les zones conformes ;*
- La seconde raison à la base de production du présent manuel de formation vise à renforcer les capacités techniques des CLPR en facilitation locale afin d'accroître leurs rôles et missions dans la gestion des Tribunes d'Expression Populaire, du dialogue local inclusif et la bonne conduite des Focus groups traitant des questions d'intérêt spécifique et communautaire ;

La vision et la finalité escomptée du projet DPAM USAID est de promouvoir dans les zones minières conformes du Sud-ouest un contexte participatif et inclusif de communication responsable en vue d'un changement de comportement susceptible de favoriser des interactions sociales constructives et collaboratives entre les différentes communautés ethniques et religieuses dans la prise des décisions relatives aux questions à la culture de pacification et de prévention de conflits violents.

² La Coalition des Patriotes pour le Changement est constituée de 6 groupes armés qui ont signé l'APPR (Accord de Paix). Elle est une autre rébellion centrafricaine de création récente par l'ex-président François Bozizé en réaction à la décision d'exclusion de sa candidature aux dernières élections présidentielles de décembre 2020 par la Cour Constitutionnelle à cause de sa poursuite par la Cour Pénale Internationale pour des actes de crimes et d'assassinats commis durant son règne en tant que Chef de l'Etat 2003 à 2012.

I.3. RAPPEL DES ACTIVITES DE PROJET DROITS DE PROPRIETE ARTISANAT MINIER (USAID DPAM)

Le projet USAID DPAM appuie le bureau de l'USAID chargé des programmes fonciers et urbains en vue d'améliorer la gouvernance des terres et des ressources et à renforcer les droits de propriété de tous les membres de la société, en particulier les femmes. Son objectif spécifique est de relever les défis de la gouvernance des terres et des ressources dans le secteur minier artisanal et à petite échelle, en utilisant une approche multidisciplinaire et en incorporant des outils et méthodologies appropriés et pertinents. Le projet s'appuie sur les activités et les enseignements tirés des projets DPDDA I et II (Droits de propriété et développement du diamant artisanal).

La composante 2 A du projet DPAM intervient dans le renforcement des initiatives de "Résilience communautaire, la cohésion sociale et la réponse aux conflits violents" en soutenant le dialogue communautaire inclusif entre les différents groupes ethniques et religieux pour résoudre les conflits sur les terres et les ressources naturelles dans les communautés d'extraction de diamants dans les zones conformes.

Le projet DPAM USAID travaille en partenariat avec le MAHSRN. Cette institution étatique assume dans le cadre de ses missions régaliennes en matière de consolidation de la cohésion sociale et la Réconciliation Nationale, la mise en place des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) sur l'ensemble du territoire national comme recommandée par le Forum National de Bangui tenu en Mai 2015. Le projet DPAM appuie les interventions des CLPR dans la surveillance et la résolution des conflits en développant des activités de prévention, de médiation, de dialogue local inclusif. Il intervient dans les sites pilotes de Berberati, Carnot, Nola, Boda, Boganangone, Carnot, Gadzi où ont été implantés 24 CLPR avec l'implication active des cadres du MAHSRN et du MMG.

2.0. LA FACILITATION LOCALE

La facilitation locale est un outil de participation et de responsabilisation à la base des acteurs dans les processus d'identification, d'analyse et de prise de décisions localement faisables. Il existe une nette différence entre la facilitation et la sensibilisation.

2.1. COMPRENDRE LE CONCEPT DE FACILITATION

- **Faciliter**, c'est rendre aisé la faisabilité d'une action ou d'un processus vers le but souhaité. Compris dans ce sens, la facilitation peut être entendue comme une médiation ou encore la façon de gérer les diverses personnalités, les divers caractères, les diverses opinions et les relations qui peuvent dégénérer en conflits ;
- **Etre facilitateur**, c'est être avant tout quelqu'un qui rend aisé le processus de compréhension, d'analyse et de résolution d'une situation ou d'un problème donné. Le facilitateur devient alors celui qui **surveille**, qui **oriente** un processus de groupe tout en s'assurant qu'il **chemine convenablement** vers le souhaité par tous ;
- **Un facilitateur** n'est pas un « **complicateur** » c'est-à-dire celui qui rend difficile un processus de dialogue, de médiation ou encore de négociation autour d'un sujet donné. Il doit aider le groupe à comprendre **les objectifs et la nature du travail** qui leur est demandé. Il doit veiller que le groupe ne s'écarte pas de la matière et relève **les idées maitresses** qui se dégagent.

2.2. OBJECTIFS VISES DANS LA FACILITATION LOCALE

- Renforcer les capacités techniques des CLPR en approche et outils de facilitation locale afin de les rendre plus actifs dans leurs rôles et missions de prévention des conflits violents et cela en coordination avec les autorités locales et/ou traditionnelles, les organisations et associations locales de paix, de cohésion sociale et vivre ensemble ;
- Responsabiliser les CLPR dans la conduite et gestion des initiatives locales des Tribunes d'expression populaire, des dialogues communautaires, des séances de Focus Groups, et de Causeries/débats dans les zones minières conformes ;
- Favoriser l'émergence dans les zones conformes du projet DPAM USAID des espaces libres de communication et de dialogue citoyen autour des enjeux et défis d'intérêt commun à savoir la prévention des conflits violents, les questions d'utilisation des terres et des ressources naturelles, la consolidation de la paix, l'acceptation de la différence culturelle et religieuse, la tolérance, la cohésion sociale et le vivre ensemble;

2.3. PRINCIPES DE FACILITATION LOCALE

- Savoir garder sa neutralité dans les processus de facilitation locale;
- Savoir distribuer la parole de façon équitable ;
- Avoir le sens de l'inclusivité ;
- Observer le principe « ne pas nuire » ;
- Définir un code de conduite précisant « ce qu'il faut faire » et « ce qu'il ne faut pas faire » ;

- Eviter d'utiliser l'expression « **Pourquoi ?** » car elle encourage en général des réponses vagues, souvent éloignées des expériences vécues ou subies. Il est conseillé lors des entretiens des formulations suivantes: *Comment ? Que pensez-vous personnellement de? Quelle est votre expérience personnelle de ?*
- Savoir séparer les positions individuelles, les intérêts particuliers du but poursuivi.

2.4. CE QUI EST ATTENDU DES CLPR

- Qu'ils soient capables de **mettre en place un climat favorable au débat** à savoir :
 - *Créer et maintenir un espace neutre et approprié ;*
 - *Maintenir un environnement responsable et indispensable pour aider les groupes participants à focaliser leurs intérêts sur les questions traitées ;*
- Qu'ils s'assurent que **les objectifs ont été atteints** et qu'on a abouti à un certain consensus sur les divers problèmes ou questions abordées ;
- Qu'ils sachent **se situer en dehors du problème**, ne pas prendre partie et **ne pas faire valoir ses propres convictions** ;
- Qu'ils veillent à ce que règne entre les membres une compréhension mutuelle. En cas de désaccord, il vaut mieux définir quelles règles informelles ou strictes applicables durant tout le processus ;
- Qu'ils encouragent **l'interaction parmi les membres** du groupe et accordent à chacun l'occasion de participer ;
- Qu'ils permettent à tous les membres du groupe de **faire preuve de leadership**, à **transcender** les différences ;
- Qu'ils sachent encourager les membres à **faciliter le travail en groupe** par délégation ;
- Qu'ils sachent **tenir compte des besoins individuels** des membres. Les préoccupations individuelles peuvent être partagées dans le groupe pour voir les interprétations et les réactions sauf si celles-ci sont de nature confidentielle ou strictement personnelle ;
- Qu'ils soient **ouverts à la critique** des autres et capables **d'alterner les questions**, d'exploiter le maximum des talents, aptitudes afin d'impliquer tous les participants au processus de dialogue, des discussions et débats.

2.5. LES QUALITES D'UN BON FACILITATEUR

Pour être un bon facilitateur local, il est indispensable d'avoir des compétences et qualités requises suivantes :

Qualité 1	<i>Savoir écouter les intervenants quels que soient les âges, sexes, catégories sociales et professionnelles, hiérarchies et pouvoirs</i>
Qualité 2	<i>Encourager la participation active en facilitant le dialogue interactif et non des conflits interpersonnels</i>
Qualité 3	<i>Savoir gérer les passions en interpellant les intervenants au changement de la façon de penser, d'être et d'agir en responsable par rapport aux objectifs visés</i>
Qualité 4	<i>Stimuler des nouvelles façons de penser comme alternatives de réponse aux cycles de</i>

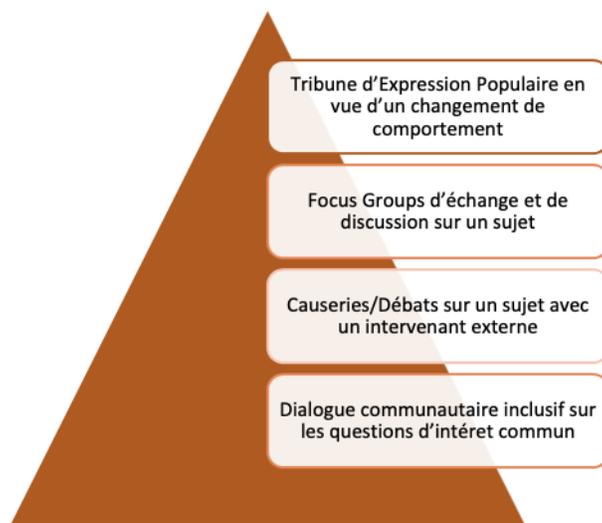
	<i>vengeance ou aux défis de vivre ensemble, de restitution des LTB, de vols de bétails, etc.</i>
Qualité 5	<i>Savoir établir les liens entre les idées émises et les actions proposées par les intervenants.</i>
Qualité 6	<i>Savoir discerner les bonnes tendances et les mauvaises par rapport aux objectifs visés et aux résultats attendus.</i>

2.6. TYPES D'ACTIVITES DE FACILITATION

Dans le "Document de Politique Générale des CLPR", les missions qui leur ont été dévolues couvrent les domaines d'actions suivantes :

- Facilitation de la mise en œuvre de la politique, la stratégie et les plans d'action du Ministère en charge de la Réconciliation Nationale et cela en coordination avec les autorités locales et/ou traditionnelles ;
- Recherche, le maintien et la consolidation de la paix et la coexistence pacifique dans les zones d'activités des agriculteurs et des éleveurs ;
- Facilitation aux échelons local, régional et national des activités de la « Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) », une fois que cette structure de justice transitionnelle recommandée par le Forum National de Bangui sera créée et rendue opérationnelle.

Ces priorités gouvernementales ont été prises en compte dans les interventions de la composante 2 A du projet DPAM USAID. Il est envisagé dans le Plan de Travail de l'Année 4, la formation des CLPR en facilitation locale du dialogue social à travers l'organisation des Tribunes d'Expression Populaire, des Focus Groups, des causeries-débats, du dialogue communautaire, etc.



2.7. SUPPORTS DE LA FACILITATION LOCALE

Des outils existent et peuvent être utilisés comme support dans les processus de facilitation locale des tribunes d'expression populaire, des Focus Groups, des Causeries-débats et des dialogues intercommunautaires.

2.7.1. VIDEOS CAPSULES

L'ONG de droit ivoirien "INDIGO" a développé une approche basée sur l'usage des capsules vidéo comme outil de facilitation locale de dialogue communautaire en Côte d'Ivoire. Grâce à l'appui technique de cette ONG au MAHSRN, une capsule vidéo sur les rôles et missions des CLPR a été finalisée et sert aujourd'hui de support au lancement des sessions de formation des CLPR nouvellement mis en place dans les zones minières conformes de Boganangone, Boguère et Mbankoé.

Il est prévu que le projet USAID DPAM va produire d'autres capsules vidéo qui vont traiter des défis et thématiques en rapport avec les questions de résolution des conflits liés à la restitution des LTB appartenant aux personnes déplacées et aux retournés de la crise militaro-politique de 2012-2013 et des conflits violents liés au pastoralisme transhumant en matière de gestion des terres et pâturages.

2.7.2. GUIDES DE DISCUSSION

Les guides de discussion servent aussi de support à la facilitation locale des dialogues. Il s'agit d'un en papier comprenant une liste restreinte de questions élaborées ou de messages à poser ou à faire passer dans le but de susciter des échanges et discussions. Comme son nom l'indique, le guide permet d'orienter les CLPR dans les activités d'animation et de facilitation locale des échanges et discussions. L'observance de la méthodologie de montage des guides d'entretiens relatifs à l'animation des Focus Groups d'échange et de discussions, des Tribunes d'Expression Populaire, est nécessaire. Cela permet de bien formuler les questions au regard des objectifs et finalités à atteindre.

2.7.3. BOITES A IMAGES

Il s'agit de support iconographique (images de format A0) mettant en scène des individus ou groupes d'individus en lien avec les défis et grandes problématiques traitant de la paix, la cohésion sociale, le vivre ensemble, les facteurs porteurs de conflits violents. L'utilisation de ces images dans le cadre des séances d'animation et de facilitation locale est de susciter des échanges et discussions en se référant à la situation endogène vécue et/ou subie afin de formuler de façon consensuelle des décisions transformatrices des blocages et contraintes qui empêchent l'avancement de la société.

2.7.4. PADEX

Les papiers PADEX peuvent aussi être utilisés comme support à la visualisation des processus de débats et discussions. Son utilisation permet de documenter les idées émises au fur et à mesure de l'évolution des échanges.

2.7.5. THEATRE PARTICIPATIF

Il ne s'agit pas d'un théâtre de sensibilisation préparé à l'avance par des acteurs et scénario, mais un théâtre participatif spontané avec des membres d'une communauté comme « acteur ». Expliquer le principe de facilitation : on donne quelques détails sur la situation et on laisse les acteurs réagir, et puis on arrête l'action et pose des questions aux acteurs (pourquoi vous avez fait cela ? Ou quel était l'effet de cela ?) et puis le facilitateur ajoute un élément à la situation où les participants continuent. Il est important de conclure avec des observations.

3.0. LA FACILITATION LOCALE DES TRIBUNES D'EXPRESSION POPULAIRE

Les Tribunes d'Expression Populaire (TEP) constituent à la fois un espace de dialogue citoyen, de communication ouverte au grand public sur des questions d'intérêt social, politique, économique, etc. Ces tribunes se déroulent souvent dans un endroit accessible (terrain de sport, espace vert, etc.) susceptible d'accueillir une diversité d'individus dans le but d'échanger et de discuter sur des questions spécifiques ou d'intérêt commun. Il peut s'agir de l'insécurité, la cohésion sociale, le vivre ensemble, la prévention des conflits, les pratiques de discrimination ethniques et religieuses entre les autochtones, les allochtones et allogène, l'accès et utilisation des ressources naturelles, etc.

L'objectif global recherché à travers l'organisation est d'amener les acteurs locaux et institutionnels, quelles que soient les diversités ethniques et religieuses, à se rencontrer, à échanger publiquement afin de trouver des alternatives consensuelles autour des sujets divergents et/ou d'intérêts partagés. La finalité poursuivie dans la facilitation locale des TEP dans les zones minières conformes est de :

- Responsabiliser les CLPR dans leurs rôles et missions de prévention, de médiation et de résolution des conflits violents ;
- Impliquer les CLPR au coté des communautés locales minières dans l'analyse en profondeur des racines endogènes et exogènes ainsi que des facteurs responsables des clivages et conflits identitaires et intercommunautaires ;
- Recueillir les opinions des acteurs locaux sur les facteurs crisogènes et les faiblesses locales dans les prises de décisions consensuelles ;
- Décloisonner les communautés en les amenant à rechercher des terrains d'entente et de consensus localement partagés (Search for Common Ground) autour des défis local, régional et national tout en privilégiant les priorités locales, de recommandations et de plans d'actions fortes engageant l'ensemble de la communauté.

3.1. OBJECTIFS OPERATIONNELS VISES

- Créer un espace ouvert de sensibilisation, de communication pour un changement de comportement individuel et collectif permettant une large participation sociale à la base des acteurs locaux et institutionnels dans les processus de prévention, d'analyse des conflits et de prise des décisions consensuelles engageant l'ensemble de la communauté ;
- Briser les barrières socioculturelles et subjectives à l'origine des repliements identitaires, des clivages ethniques et religieuses, des tensions sociales et conflits intercommunautaires ;
- Consulter les acteurs locaux et institutionnels en vue de recueillir leurs opinions, les points de convergence et de divergence autour des sujets et questions de résilience communautaire post-conflit (la liberté de culte, la restitution des LTB, le retour des déplacés/retournés, la fraude minière, la traçabilité et le respect de la chaîne légale de diamant, etc.) ;

3.2. PRINCIPES

L'organisation et la gestion des Tribunes d'Expression Populaire nécessitent l'observance d'un certain nombre de principes de la part des CLPR.

- Savoir être et écouter le public ;

- Etre flexible dans les échanges ;
- Respecter les points de vue des uns et des autres ;
- S'abstenir de tous jugements de valeur;
- Agir en équipe en répartissant au préalable les taches à savoir :
 - Qui doit présider ?
 - Qui va gérer la logistique ?
 - Qui va intervenir comme animateur principal et animateurs secondaires ?
 - Qui va jouer le rôle de médiateur pour calmer les tensions et débloquer les situations de Gap ? etc.
- Préparer au préalable un guide d'échange, d'animation et de discussion comprenant un nombre limité de questions d'entretiens à poser au public.

3.3. METHODOLOGIE

Les étapes TEP

Etape 1 : Phase préparatoire

1. Détermination du thème/sujet de la TEP ;
2. Identification des groupes cibles concernés par la TEP ;
3. Détermination de la date et du lieu de l'évènement ;
4. Préparation des questions sous forme de guide d'animation de la TEP ;
5. Partage des rôles entre les membres des CLPR (Présidence, gestion logistique, etc.) ;
6. Arrangements matériels et logistiques ;

Etape 2 : Information de la communauté locale

1. Envoi des lettres d'invitation aux autorités locales et associations et organisations membres du réseau de la coordination locale ;
2. Utilisation du crieur du village pour annoncer l'évènement/Publication d'un communiqué dans les radios locales ;

Etape 3 : Déroulement de la TEP

1. Animation publique ;
2. Jeux de rôles autour des questions préparées ;
3. Prise des photos ;
4. Collecte des informations et autres données pour le rapport ;

Etape 4 : Faire la synthèse et le rapportage de l'activité menée par les CLPR

3.4. RESULTATS ESCOMPTES

- Des CLPR formés en des approches et outils de la facilitation locale et aptes à remplir le mandat assigné par le MAHSRN à savoir organiser, gérer et animer les TEP en vue de susciter un

engagement communautaire autour des questions d'intérêt commun dans les zones minières conformes ;

- Des communautés locales minières désormais ouvertes au dialogue public et à l'analyse participative des problèmes spécifiques et sujets d'intérêt commun assortis des priorités d'actions localement faisables ;

3.5. AXES THEMATIQUES

Il est difficile d'établir au préalable une liste exhaustive des sujets ou questions locales susceptibles de faire l'objet d'un débat local autour d'une Tribune d'Expression Populaire. Ce travail revient de droit aux CLPR qui ont une vision globale des défis dans leurs communautés locales respectives. Toutefois, le besoin d'organisation d'une TEP peut venir des communautés locales exaspérées par les enjeux et défis conjoncturels, des coûts et risques sociaux à prévenir comme l'insécurité saisonnière liée le plus souvent à l'arrivée des éleveurs transhumants tchadiens dans les zones minières conformes, les conflits violents liés aux vols de bétails, et la récurrence des violences basées sur le genre. Les autres sujets pourraient être :

- La gestion des couloirs de transhumance ;
- La cohésion sociale et le vivre ensemble dans la diversité ethnique et religieuse ;
- Les pratiques de discrimination entre les autochtones et les allochtones ;
- Le respect et la promotion des Droits de la femme ;
- La promotion des Droits des Peuples autochtones Pygmées ;
- La restitution des LTB ;
- Le respect et la promotion du Code minier ;
- La gestion des terres et des ressources locales ;
- La bonne gouvernance des redevances forestières.

4.0. LA FACILITATION LOCALE DES FOCUS GROUPS D'ÉCHANGE ET DE DISCUSSION

Le terme "**Focus Groups**" en anglais ou "**Groupe de discussion**" en français fait partie des outils d'échange, de discussion. Le groupe de discussion est constitué d'environ 3 à 10 personnes ressources et sont identifiées pour leur leadership local, aptitude, savoir local et savoir échanger et de discuter autour des sujets ou problèmes de société à savoir :

- Les pratiques de charlatanisme sur les chantiers miniers de diamant ;
- L'incivisme des jeunes envers les chefferies et autorités locales ;
- Le vol des bétails et animaux domestiques ;
- La justice populaire (menaces et agressions à main armée) ;
- La confiscation des LTB par les occupants secondaires ;
- La collaboration difficile entre les chefferies et les CLPR ;

Une fois constituées en groupe, ces personnes ressources sont rassemblées dans un lieu donné en vue d'échanger et de discuter de façon libre et démocratique autour d'un sujet d'intérêt particulier afin d'aboutir à un point d'entente ou de convergence en termes de décision ou de consensus partagés à savoir adoption d'une nouvelle conduite, changement de comportements, et de mentalité.

Le Focus Groups d'échange et de discussion est différent d'une simple réunion. Il est uniquement ouvert au groupe restreint d'individus constitués à l'intérieur duquel se déroulent les échanges et discussions à partir des questions et réponses dont les conclusions ou décisions sont susceptibles d'être vulgarisés à l'échelle de la communauté.

Le Focus Groups présente des avantages lorsque les échanges et les discussions sont bien menés d'un bout à l'autre à savoir :

- Etayer la compréhension du groupe et de la société sur un sujet donné ;
- Approfondir les informations concernant un sujet d'intérêt social à partir des interviews directes et focalisées auprès des groupes cibles ;
- Vérifier à partir du groupe cible si les opinions locales exprimées sur des problèmes ou sujets donnés (Par exemple : la fraude minière, le charlatanisme sur les chantiers miniers, les tracasseries administratives et policières, etc.) sont conformes aux plaintes de la communauté ;
- Trianguler les informations recueillies afin de prendre de bonnes décisions ;

4.1. OBJECTIFS VISES

- Explorer les attentes des groupes sociaux (hommes, femmes, jeunes, sages, leaders communautaires, autochtones, allochtones, allogènes, etc.) et professionnels (artisans miniers, éleveurs locaux et transhumants, groupes d'auto-défense, etc.) sur les risques potentiels de conflits violents à prévenir ou nécessitant un engagement d'action concertée de médiation ou de recherche alternative de réponse (conflits agriculteurs/éleveurs, conflits fonciers, gestion des pâturages) ;

- Débattre avec des groupes cibles d'individus des sujets et questions conflictuels (vols de bétail, confiscation des LTB, la gestion des pompes à eau, les violences basées sur le genre, etc.) en vue de recueillir des informations sur les causes et les alternatives de réponse à apporter ;

4.2. ROLES DU FACILITATEUR LOCAL

- Savoir écouter attentivement le groupe ;
- Savoir stimuler le groupe ;
- Etre flexible ;
- Etre neutre dans ses interventions, c'est-à-dire adopter une attitude extérieure dans la gestion des entretiens semi-directifs ;
- Savoir identifier les biais d'attente et les neutraliser ;
- Assurer la fluidité des discussions entre les participants ;
- Créer un climat de confiance et avoir une attitude d'ouverture et de tolérance ;
- Avoir le sens de respect pour les participants et envers leur savoir local ;
- Savoir communiquer ;
- Savoir reformuler les idées afin de les adapter au processus des entretiens ;
- Savoir se contrôler (se taire, ne pas exprimer son point de vue personnel) ;
- Avoir le sens de gestion du temps ;

4.3. TYPES DE FOCUS GROUPS

Différents types de Focus Groups existent dont l'utilisation judicieuse dans le cadre du processus de facilitation locale ce qui permet de mieux prévenir et de gérer les conflits de proximité dans les zones minières conformes. Ils sont différents du point de vue de leurs caractéristiques, avantages et limites. Il s'agit entre autres des **Focus Groups homogène**, **Focus Groups hétérogène**, **Focus Groups par activités pratiquées**, etc.

Tableau 1 : Typologie et caractéristique des Focus Groups

Types de focus	Caractéristiques	Avantages	Limites
Focus Groups homogène	Groupe de personnes au statut similaire	Permet de faire émerger des opinions collectives Sécurité dans l'expression de leurs opinions Partage de vision	Faible niveau de divergence d'opinions Absence de critiques dans les débats et discussion de groupe
Focus Groups hétérogène	Groupes de personnes aux profils différents	Possibilité de faire émerger des opinions diverses	Difficulté de construction de consensus

Types de focus	Caractéristiques	Avantages	Limites
		Débats riches et représentatifs des profils en présence	
Focus Groups par activité des groupes	Division des groupes en fonction de leurs activités ou catégories socioprofessionnelles	Emergence des idées, débats autour des intérêts spécifiques	Opinions orientées Difficile possibilité de convergence des opinions

4.4. METHODOLOGIE

L'organisation et la gestion des Focus Groups exigent le respect de certains principes et démarches afin de garantir l'atteinte des objectifs et résultats escomptés. Ces règles méthodologiques sont les suivantes :

- Détermination au préalable du groupe cible en fonction du problème ou du sujet de discussion à savoir : *homme, femme, jeune, exploitants miniers, agriculteurs, éleveurs, chasseurs, collecteurs, etc.* ;
- Constitution numérique des individus dans le groupe. L'effectif minimum peut être fixé à 4 personnes. Le maximum est de 12 personnes à répartir en sous-groupes d'échange et de discussion ;
- Production du guide de discussion comprenant un nombre limité de questions à poser ;
- La constitution des groupes plus ou moins homogènes présente l'avantage d'avoir des débats fructueux et moins conflictuels ;
- Détermination de la date³, du lieu et de l'horaire ;

La direction et l'animation des échanges et discussions dans un Focus Groups sont assurées par le facilitateur local. En tant qu'animateur, il doit être modéré, flexible et savoir écouter les points de vue des uns et des autres. Son principal rôle consiste à stimuler la génération des informations et points de vue par la discussion. Des conflits liés à la lutte de pouvoirs ou la recherche de statut peuvent survenir au cours des discussions entre les membres d'un groupe. Il revient à l'animateur ou encore au facilitateur local de veiller à la sauvegarde du climat de confiance en rappelant au groupe « ***l'intérêt général*** » du thème abordé au-delà des « ***intérêts particuliers*** ».

4.4. ORGANISATION LOGISTIQUE ET MATERIELLE

La tenue des Focus Groups d'échange et de discussion nécessite un minimum d'organisation en moyens logistiques et matériels afin de mettre dans des conditions requises les participants à savoir :

- La salle ;
- L'accueil des participants (places assises, pause café, rafraichissements, etc.) ;
- Le dispositif de la séance doit être en forme d'un demi-cercle afin de favoriser une meilleure visualisation et intégration des participants durant les séances d'échange et de discussion ;

³ Il est recommandé de tenir compte de la disponibilité et du calendrier de travail des participants

Le facilitateur local doit informer quelques jours à l'avance les participants et les tenir briéfer de manière générale sur l'objet de la discussion. Il est conseillé de contacter personnellement les participants afin de les rassurer des modalités pratiques.

4.5. SUPPORTS

- Utilisation d'une capsule vidéo traitant du sujet (si disponible) ;
- Utilisation de guide d'entretiens semi-directifs d'animation ;
- Utilisation du papier PADEX pour recueillir les opinions des uns et des autres ;

4.6. PROCESSUS D'ANIMATION DES FOCUS GROUPS

- Bien avant le déroulement des échanges et discussions en groupe, le facilitateur local doit commencer par une introduction générale en présentant le sujet, les raisons ou l'intérêt de son choix, les objectifs visés ainsi que les résultats escomptés. Ce travail préliminaire permet de préparer les participants, d'interpeller leurs attentions et de standardiser leurs visions et approches ;
- Le facilitateur local doit veiller à ce que les échanges, les discussions soient constructives et canalisées vers l'objectif et les résultats attendus à partir des questions posées ;
- La dynamique de groupe doit être valorisée dans les échanges et discussions en amenant les participants à s'exprimer librement dans la langue locale. Pour cela, le facilitateur pourra à chaque étape des entretiens solliciter des participants s'ils ont encore d'autres points de vue sous forme de question suivante : *quelqu'un a-t-il d'autres opinions par rapport à cette question ?*

4.7. COLLECTE DES DONNEES

Les Focus Groups d'échange et de discussion génèrent souvent des quantités énormes d'informations qualitatives. Pour ne pas les perdre, il est nécessaire et obligatoire de disposer d'un appareil d'enregistrement ou d'une personne chargée de transcrire les opinions des participants.

- La prise des notes concernant les opinions, les commentaires des participants représente une étape importante.
- Les notes prises pourront faire l'objet d'une restitution en groupe entre les membres des CLPR à la fin du Focus Groups.
- La personne chargée de la prise des notes doit s'asseoir en retrait du cercle pour mieux observer et noter les idées, les messages non verbaux des participants (les attitudes, les expressions et intérêts pour les discussions, etc.).

4.8. RESULTATS ESCOMPTES

Le principal résultat attendu est le changement de comportement que les échanges et discussions sont supposés déclencher au niveau des groupes d'individus.

4.9. AXES THEMATIQUES

- Les conflits de collaboration entre les CLPR et les chefferies locales ;
- La confiscation des LTB par les occupants secondaires ;

- Les violences basées sur le genre ;
- Les causes de non-paiement des patentes par les artisans miniers ;
- Les causes de non-respect de la chaîne légale de diamant ;
- Les conflits entre USAF et Artisans miniers ;
- Les pratiques de l'assurance ;

5.0. LA FACILITATION LOCALE DES CAUSERIES DEBATS AVEC UN INTERVENANT EXTERNE

Le modèle de gouvernance en RCA demeure encore fortement centralisé en dépit des multiples recommandations issues des concertations et dialogues inter centrafricains réclamant une décentralisation et régionalisation des structures étatiques. La majorité des populations centrafricaines vivant dans l'arrière-pays sont aujourd'hui déconnectés des grandes décisions politiques, économiques et sociales qui sont prises au niveau de la capitale Bangui. Aussi, faut-il le dire, les Organisations de la Société Civile centrafricaine n'ont pas un ancrage solide en matière de communication et d'intervention dans le secteur minier.

Ce déficit de territorialisation a un impact négatif sur la circulation des idées et l'évolution des pensées susceptibles de transformer les mentalités et les comportements pour une citoyenneté responsable et engagée. Beaucoup de centrafricains ne connaissent pas leurs droits et devoirs. Il en est de même pour la connaissance de la Constitution Nationale du 30 Mars 2016, du Code minier dans les zones minières conformes. Ils agissent dans l'ignorance des dispositions légales.

La vision du projet USAID DPAM en synergie avec le MAHSRN est de renforcer la résilience communautaire, la cohésion sociale et la réponse aux conflits violents par l'élévation au niveau du savoir local, du savoir faire et du savoir être des communautés locales minières à travers l'organisation par les CLPR des causeries-débats périodiques sous formes de micros conférences locales animées par des experts intervenants externes dans les domaines de connaissance souhaités et sollicités.

5.1. OBJECTIFS DES CAUSERIES-DEBATS

- Promouvoir au niveau local un cadre d'information et de vulgarisation des connaissances en matière des dispositions politiques et légales relatives à des questions d'intérêts communs impliquant l'intervention d'un expert externe ;
- Soutenir le processus de relèvement des communautés locales minières afin de les rendre proactives dans les initiatives citoyennes de cohésion sociale et de vivre ensemble ;
- Impliquer les CLPR dans la facilitation locale des rencontres périodiques de causeries-débats susceptibles de mobiliser autour des sujets d'intérêt local, national ou international à savoir la démocratie, la décentralisation et régionalisation⁴, la promotion des Droits de l'Homme, la question du genre, la Constitution nationale, etc. ;

5.2. PRINCIPES

La sollicitation des compétences d'un expert externe a pour but d'éclairer la vision locale et d'élever le niveau de savoir des acteurs locaux et institutionnels à la base dans des domaines précis de connaissance souhaitée, cela dans l'optique d'impulser un changement de comportements, de conduites et des mentalités.

- La sollicitation de l'expert externe doit provenir des besoins exprimés par les communautés locales minières mais aussi des constats exprimés par les CLPR sur les sujets d'intérêt commun nécessitant sa présence ;

⁴ L'assemblée nationale vient de voter la Loi portant décentralisation et régionalisation en Centrafrique. Cette loi va instaurer un nouveau modèle de management des affaires publiques.

- Il est préférable d'établir à partir des domaines d'échange et de discussion sollicités afin de rechercher les experts et de planifier à l'avance un calendrier des échanges et discussions (dates, lieux, horaires), de déterminer les groupes cibles concernés, les moyens logiques, etc. ;
- L'expert externe doit avoir des qualifications et compétences dans le domaine sollicité par les communautés locales minières pour mieux apporter une réponse aux attentes locales exprimées ;

5.3. METHODOLOGIE

Les séances de Causeries-Débats doivent être constructives et interactives. Pour cela, l'intervenant externe doit jouir des qualités suivantes :

- Etre disposé à travailler dans des conditions rustiques ;
- Avoir la maîtrise de soi ;
- Avoir une maîtrise de l'approche andragogique ;
- Préparer le document d'intervention en PowerPoint comprenant des images afin de faciliter l'appropriation du sujet par les communautés bénéficiaires ;
- Etre flexible dans les réponses aux questions des participants tout en ayant un respect vis-à-vis de leur savoir local ;
- Avoir une maîtrise de la langue nationale Sango et l'aptitude de passer de la langue nationale au français ;
- Remettre aux CLPR une copie du sujet traité et présenté pour leurs archives ;

5.4. SUPPORTS

- Utilisation d'une capsule vidéo traitant du sujet (si disponible) ;
- Utilisation du Power Point ;
- Utilisation du papier PADEX pour recueillir les opinions des uns et des autres ;

5.5. PRODUITS ATTENDUS

- Le procès-verbal (PV) de la séance de causeries-débats ;
- La présentation en Power Point de l'expert externe ;
- Le rapport narratif de l'expert externe ;

5.6. AXES THEMATIQUES D'INTERVENTION

- La Constitution nationale ;
- Les Droits de l'Homme ;
- La défense des Droits de l'enfant ;
- La Bonne gouvernance ;
- Le Code minier ;
- La Justice Transitionnelle ;
- La Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation, etc. ;

6.0. LA FACILITATION LOCALE DE DIALOGUE COMMUNAUTAIRE

Le dialogue est avant tout un processus d'échange orienté vers le changement entre deux ou plusieurs personnes autour d'un sujet ou question sociale donnée. Le dialogue est différent d'un débat ou encore d'une querelle où l'on recherche un vainqueur et un vaincu. Il s'inscrit dans un processus de communication inclusive et transformationnelle des parties prenantes antagonistes.

La force du dialogue réside dans la parole donnée, l'appréhension des contradictions et les mécanismes consensuels de prise de décision au terme des discussions.

En Afrique, on se réfère toujours au terme de « **l'arbre à palabre** » lorsqu'on veut parler du dialogue à l'africain. Ce modèle garde encore sa vitalité et fonctionnalité en dépit de multiples agressions liées à la colonisation. En effet, l'arbre à palabre demeure la forme la plus ancienne de la gouvernance⁵ et de démocratie dans les sociétés africaines précoloniales. C'est sous l'ombre de cet arbre (le Kapokier ou Guira en langue Sango) que les parties en conflit échangent et discutent des défis de la société et des conflits qui rythment dans le temps et l'espace les activités quotidiennes de la vie sociale. Souvent, les enfants viennent aussi en ces lieux pour écouter les histoires du village. La cour des chefferies de village a toujours servi d'arbre à palabre, c'est à dire de lieu local où se retrouvent les gens à l'occasion des jugements coutumiers des problèmes et conflits se produisant dans le village. Dans le système de représentation des africains, l'arbre à palabre a toujours comme fondement philosophique la coexistence pacifique et l'auto-contrôle.



Figure 3: Dialogue communautaire dans le site de Yamalé. AMPR photo.

En République Centrafricaine, nombreux dialogues et concertations intercentrafricains organisés à l'intérieur et à l'extérieur du pays n'ont pas généré de gains collectifs en termes de retour durable de la paix, de consolidation du vivre ensemble en dépit des signatures apposées au bas de divers Accords politiques par les parties prenantes. Pour rappel, on peut citer :

- le Séminaire national de réflexion en 1981 ;
- le Débat National en 1991 ;
- le Programme Minimum Commun de gouvernement en 1996 ;
- le Comité de Concertation du Dialogue national en janvier 1997 ;
- la Conférence de Réconciliation Nationale et le Pacte Politique en 1998 ;
- le Dialogue National en 2003 ;
- le Protocole d'Accord Politique en 1996 ;
- la Mission de Suivi des Accords de Bangui en 1997 ;

⁵ Pour Fawley Diangitukwa dans son ouvrage « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres, Revue gouvernance, 2014 » ce modèle de gouvernance a besoin d'être valorisé du fait de sa capacité à préserver les liens sociaux dans les modes de prévention, de résolution des crises et de réponse aux attentes en termes de réparation et réconciliation entre les parties au regard des difficultés d'accès à la justice moderne.

- la Mission des Nations Unies en RCA 1998 ;
- les Accords de Libreville le 11 janvier 2013 ;
- la Déclaration de Ndjamena le 18 avril 2013 ;
- les Accords de cessation des hostilités signés le 23 juillet 2014 à Brazzaville ;
- l'Accord Politique de Paix et de Réconciliation en RCA signé en 2019.

6. I. OBJECTIFS ET FINALITES DU DIALOGUE

OBJECTIFS	RESULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Explorer les différentes facettes d'une question pour aboutir à une compréhension commune et profonde des différents points de vue ; • Processus orienté vers l'action et le changement. 	<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles perspectives et compréhensions ; • Des relations modifiées et de confiance ; • Conversation basée sur le respect, l'écoute, l'absence de jugement de valeur.

Les objectifs et finalités poursuivis dans l'organisation des dialogues à la base varient en fonction des contextes et des sujets à l'ordre du jour retenues par les parties concernées.

Il peut s'agir des points suivants :

- Le renforcement des liens fragilisés de confiance entre les communautés (espace horizontal) ;
- Le renforcement des liens fragilisés de confiance entre les communautés et l'Etat (espace vertical) ;
- Le développement des capacités locales de gestion des conflits sans recours à la violence ;
- La réconciliation des parties en conflit ;
- La réduction de la fracture sociale par l'établissement des règles consensuelles de prévention des actes de violence et de promotion d'une culture locale de dialogue et de conciliation.

LE CHANGEMENT ET LA TRANSFORMATION SOCIETALE COMME FINALITE DU DIALOGUE

- Le diagnostic de la situation est réalisé par les communautés elles mêmes. Les CLPR n'ont qu'un rôle de facilitation locale ;
- L'identification des défis procède des interactions locales ;
- Les solutions pour adresser les défis sont « consensuelles » :
 - Les solutions sont plus adaptées ;
 - Minimisation du risque d'échec ;
 - Plus grande chance d'internalisation ;
 - Appropriation des mécanismes de mise en œuvre ;
 - Les communautés locales deviennent « acteurs » du changement local et « agents de transformation sociale ».

6.2. PRINCIPES DE BASE DU DIALOGUE

Le dialogue est avant tout un processus sans exclusif de diagnostic orienté vers un changement et transformation social voulu. D'après l'Institute For Multi-Track Diplomacy, « **Dans le dialogue, il ne s'agit pas de plaider mais de se renseigner. Il n'est pas question d'argumenter mais d'explorer, ni convaincre mais de découvrir** ». L'observance d'un certain nombre de principes est recommandée dans l'organisation du dialogue communautaire à savoir :

- Inclusivité des parties prenantes locales ;
- Participation ;
- Concertation ;
- Valorisation de l'approche genre ;
- Responsabilité et redevabilité des parties prenantes impliquées ;
- Engagement local sous forme de pacte local ou convention locale ;
- Principe de « Do no harm » (de ne pas nuire).

6.3. MÉTHODOLOGIE DE GESTION DU DIALOGUE COMMUNAUTAIRE

La gestion du dialogue nécessite un investissement en temps, en moyens humains, techniques et matériels. Sa facilitation locale et réussite exige au préalable une planification rigoureuse des différentes opérations à engager. Cela permet de minimiser les risques d'échec, d'incompréhension et de déperdition des efforts à consentir dans la facilitation locale. Trois (3) grandes phases structurent la démarche et le processus organisationnel d'un dialogue communautaire. Ces différentes phases sont complémentaires.

PHASE I : Travaux préparatoires

- Diagnostic en interne du contexte social par les CLPR.
- Engagement par les CLPR des consultations locales préalables auprès des acteurs locaux et institutionnels afin de recueillir leurs avis sur le projet d'organisation du dialogue local ;
- Choix du sujet du dialogue :
 - Insécurité,
 - Accès à la Justice,
 - Retour des réfugiés,
 - Gestion des LTB,
 - Gestion des redevances forestières et minières,
 - Gestion des conflits fonciers entre agriculteurs/éleveurs, etc.
- Détermination du nombre des participants au dialogue local ;
 - Qui doit être au dialogue ?
 - Hommes,
 - Femmes,
 - Chefferies locales,
 - Jeunes,
 - Autorités locales,
 - Leaders communautaires,
 - Plateformes religieuses,
 - Artisans miniers,
 - Eleveurs, etc.

- Fixation consensuelle de la date et du lieu du dialogue local ;
- Mise en place de l'organigramme de gestion des travaux du dialogue : Présidence, Facilitation locale, participants ;
- Planification de la logistique du dialogue (salle, chaises, sonorisation, rafraîchissement, etc.).

PHASE II : Gestion du processus du dialogue local

- Présentation des objectifs du dialogue ;
- Diagnostic participatif du sujet de dialogue local ;
- Constitution des groupes de travail ;
- Restitution des résultats des travaux en groupe ;
- Identification des décisions communautaires ;
- Elaboration d'un Plan d'Action définissant les responsabilités des parties pour la mise en œuvre des décisions arrêtées.

PHASE III : Mécanismes de suivi des décisions

- Désignation des structures endogènes constituées des acteurs locaux et institutionnels (chefferies, CLPR, MAHSRN, MMG) ;
- Planning de suivi des opérations de mise en œuvre des recommandations ;
- Mise en place des dispositifs endogènes de prévention et médiation et de sanction en cas de violation.

6.4. RESULTATS OU PRODUITS

- Rapports narratif des travaux du dialogue ;
- Convention locale d'engagement autour des grandes décisions issues du dialogue ;
- Signature d'un Pacte local définissant les nouvelles conduites et les changements de comportements ainsi que les sanctions à institutionnaliser localement ;
- PV des travaux en commission ;
- Plan d'Action Communautaire à partir des recommandations définissant les responsabilisations des parties prenantes dans le suivi ;
- Autres supports et actes décision communautaire ;

7.0. CONCLUSION

Le présent manuel de formation est produit en partenariat avec le MAHSRN. Il est destiné à l'usage et formation des CLPR afin de renforcer leurs capacités techniques dans l'accomplissement de leurs rôles et missions. Il s'agit d'un outil pédagogique et d'orientation méthodologique en réponse aux attentes politiques du Gouvernement comme formulées dans les grandes recommandations du Forum National tenu à Bangui en Mai 2015 à savoir «la facilitation de la mise en œuvre de la politique, la stratégie et les plans d'action du Ministère en charge de la Réconciliation Nationale et ce en coordination avec les autorités locales et/ou traditionnelles » .

L'appropriation des approches et outils contenus dans ce manuel de formation va contribuer à l'amélioration du niveau des performances des CLPR en matière d'engagement dans leurs missions auprès des communautés locales, de coordination des organisations et associations locales intervenant dans les domaines de pacification, de cohésion sociale, etc. Notre hypothèse de faisabilité repose sur le postulat selon lequel les rôles et missions des CLPR seront visibles s'ils s'engagent dans la facilitation locale au sein de leurs communautés locales dans la recherche des alternatives aux problèmes locaux de paix, de cohésion sociale et de vivre ensemble. Ce faisant, ils seront ainsi reconnus comme des acteurs percutants dans la résilience communautaire dans les zones minières conformes. Le risque de les voir concurrencer ou encore marginaliser reste très élevé s'ils se mettent à l'écart des structures sociales locales.

La vision du projet DPAM USAID en synergie avec le MAHSRN est de vulgariser l'approche basée sur la facilitation locale dans l'optique de responsabiliser les CLPR. La facilitation locale figure dans le Document de Politique général comme l'une des missions officiellement dévolues aux CLPR. En produisant ce manuel de formation, la finalité escomptée est d'amener les CLPR à aller au-delà des simples campagnes de sensibilisation en investissant dans la facilitation locale des Tribunes d'Expression Populaire, des Focus Groups d'échange et de discussion, de Causeries-Débats, de dialogues communautaires. Ces domaines d'investissement sont à explorer et à capitaliser afin d'accompagner la résilience communautaire en matière de savoir, le savoir faire et le savoir être. La facilitation locale s'inscrit dans cette perspective pragmatique de changement recherché afin d'engager les communautés locales sur le chemin durable de la paix et de vivre ensemble dans la confiance et le consensus autour des initiatives répondant aux priorités locales.

U.S. Agency for International Development

1300 Pennsylvania Avenue, NW

Washington, DC 20523

Tel: (202) 712-0000

Fax: (202) 216-3524

www.usaid.gov